

AVIS

SCIEN.21.04.AV

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'INSTITUT VON KARMAN COMME ORGANISME PUBLIC DE RECHERCHE

Avis adopté le 19 octobre 2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Ministre Willy BORSUS

Date de réception de la demande : 1/10/2021

Base juridique : L'AGW du 18 septembre 2008, prévoit que le Ministre demande l'avis conforme du Pôle Politique Scientifique. Cet avis est ensuite présenté au Gouvernement wallon. (Article 36/2 alinéa 4)

Rétroactes :

L'Institut Von Karman a été reconnu en tant qu'organisme public de recherche au Ministre de la recherche le 18 octobre 2018 sur base de l'avis conforme positif de Pôle rendu en date du 18 septembre 2018. Cette reconnaissance lui permet d'être éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008.

Au terme de trois ans, la reconnaissance arrivant à terme, une demande de renouvellement a été introduite par l'Institut Von Karman le 4 juin 2021 et examinée par le SPW-EER.

- *Conformément à l'AGW du 18 septembre 2008, le SPW-EER a examiné le dossier sous trois aspects : Justifier d'au moins 3 publications scientifiques dans une revue scientifique avec comité de lecture dans les 5 dernières années ;*
- *Se tenir informé des progrès scientifiques, en Belgique comme à l'étranger, dans des domaines qui sont de sa compétence et en lien avec le thème concerné ;*
- *Avoir pour but ou objet social la réalisation d'activité de recherche.*

De cette analyse, il ressort que l'Institut Von Karman répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008 :

En conséquence, en date du 28 septembre 2021, le SPW-EER a proposé que l'agrément en tant qu'organisme public de recherche de l'Institut Von Karman soit renouvelé pour trois ans.

Avis

Le Pôle Politique Scientifique a été saisi d'une demande d'avis relatif à la demande de renouvellement de l'agrément de l'Institut Von Karman comme organisme de recherche.

Le Pôle a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW- EER en date du 29 septembre 2021

Il relève dans cet avis et le dossier y afférent que l'institut Von Karman présente un haut niveau de compétence dans des domaines technologiques variés et contribue à la formation de scientifiques de haut niveau.

En outre, le Pôle souligne l'intérêt pour les entreprises wallonnes de pouvoir bénéficier de cette expertise notamment grâce au développement de partenariats avec l'Institut Von Karman. A cet égard, il souligne positivement l'ouverture d'une unité sur le site du Val Benoît à Liège en 2021, dans le programme WINGS financé par la Région Wallonne en soutien au secteur aéronautique wallon dans sa transition écologique et plaide pour la mise en place d'autres initiatives de type.

Pour ces raisons, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de renouvellement d'agrément.
